

## UN NOUVEL ACCORD SUR LE CONTRAT DE GENERATION POUR LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LA COOPERATION AGRICOLE

Paris, le  
29/03/2017

**Un nouvel Accord sur le Contrat de Génération a été signé entre les branches des industries alimentaires, de la coopération agricole<sup>1</sup> et les organisations syndicales de salariés lors de la négociation paritaire du 17 janvier.**

**Ce nouvel accord réaffirme les engagements de la filière alimentaire en matière d'emploi et de formation, pris dans l'Accord relatif au Contrat de Génération (juillet 2013), et revus à la hausse dans l'Accord pour le développement de l'emploi et des compétences dans la filière alimentaire (mai 2015), qui prennent leur source dans le Contrat de la Filière alimentaire (juin 2013).**

**Ce nouvel accord permet de soutenir la dynamique engagée par l'accord de 2013, arrivé à échéance au début du mois de janvier, et de continuer à favoriser la mise en œuvre du dispositif Contrat de Génération.**

Le Contrat de Génération, lancé en 2013, vise à soutenir l'insertion durable d'un jeune en CDI dans l'entreprise tout en maintenant un sénior dans l'emploi.

**Les Industries alimentaires et la coopération agricole saluent les organisations syndicales qui se sont engagées à leurs côtés pour le développement de l'emploi : FGA-CFDT, FGTA-FO, CFTC, CFE-CGC.**

---

<sup>1</sup>30 Branches Signataires : Coop de France pour le compte des 11 branches de la coopération agricole, Association des brasseurs de France, Association des entreprises de produits alimentaires élaborés, Association des Entreprises des Glaces, Association nationale de la meunerie française, Chambre syndicale des eaux minérales, Chambre syndicale française de la levure, Comité français de la semoulerie industrielle, Comité National des Abattoirs et ateliers de Découpe de Volailles, lapins et chevreaux, Confédération nationale de la triperie française, Culture Viande, Les entreprises françaises des viandes, FEDALIM, Fédération des entreprises de boulangerie et pâtisserie françaises, Fédération des Industries Avicoles, Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viandes, Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros des viandes, Fédération nationale de l'industrie laitière, Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de services, L'ALLIANCE 7 et ses syndicats, L'ALLIANCE 7 pour le compte du Comité français du café, Les Entreprises des Glaces et Surgelés, Syndicat de la rizerie française, Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France, Syndicat national des industriels de la nutrition animale, Syndicat national des boissons rafraîchissantes, Syndicat national des eaux de sources, Syndicat national des entreprises de travail à façon des viandes, Syndicat National des Fabricants de Sucre de France

Les partenaires sociaux ont décidé de se réunir sous 18 mois afin d'examiner le bilan des engagements, en cours de réalisation par la Plateforme des observatoires du secteur alimentaire.

Pour Lionel Deloingce, Vice-Président de l'ANIA en charge des affaires sociales, et Gilbert Keromnès, Président de la Commission Ressources Humaines de Coop de France, **« ce nouvel accord relatif au Contrat de Génération réaffirme les engagements de l'industrie alimentaire et de la coopération agricole en faveur de l'emploi et de la formation. Les entreprises de la filière alimentaire témoignent une nouvelle fois de leur dynamisme et de leur contribution positive à l'économie et à l'emploi en France ».**

*A propos de Coop de France :*

*Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. La Coopération agricole en chiffres : 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, plus de 165 000 salariés, ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative.*

*A propos de l'ANIA :*

*L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation. [www.ania.net](http://www.ania.net)*

**Contacts Presse :**

- Coop de France : Arnaud CAMUSET [arnaud.camuset@coopdefrance.coop](mailto:arnaud.camuset@coopdefrance.coop) 01 44 17 58 21
- ANIA : Constance Malfoy [cmalfoy@ania.net](mailto:cmalfoy@ania.net) 01 53 83 86 11